

DGS

mis en ligne le 24/03/2023

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 mars 2023**

**CM20230320-07**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Commission de Délégation de Service Public et de concession de service – Remplacement d'un membre titulaire**

Monsieur le Maire expose :

En vertu des articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes créent une commission de délégation de service public chargée notamment, dans le cadre de ces procédures, d'ouvrir les plis contenant les candidatures ou les offres, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et de formuler un avis à l'attention de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public à intervenir.

Les dispositions relatives aux délégations de service public sont également précisées dans le Code de la Commande Publique (article L.1121-3) dans lequel prévaut désormais la notion de « contrat de concession de services ». Dès lors, il est proposé d'utiliser la dénomination de commission de délégation de service public et de concession de service pour couvrir l'ensemble du champ juridique.

La commission est composée, sous la présidence du Maire ou de son représentant, de 5 représentants titulaires et de 5 représentants suppléants du Conseil Municipal désignés en son sein selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste (scrutin de liste).

Par délibération du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres suivants pour siéger au sein de cette instance :

- Monsieur le Maire, membre de droit,

**TITULAIRES :**

- M. Jean-Claude TERRIER
- Mme Karine BIRRAUX
- M. Patrick TISSUT
- Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
- Mme Astrid BAUD-ROCHE

**SUPPLEANTS :**

- M. René GARCIN
- Mme Brigitte MOULIN
- M. Serge DELSANTE
- M. Thomas BARNET
- M. Quentin DUVOCELLE

Suite à la démission de Madame Karine BIRRAUX de ses fonctions de Maire Adjointe et de Conseillère municipale, il convient de la remplacer au sein de cette instance.

Madame Katia BACON s'est déclarée candidate.

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir,

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**VILLE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 20 mars 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>NOMS DES MANDANTS</b>	<b>A</b>	<b>NOMS DES MANDATAIRES</b>
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il est proposé de désigner Madame Katia BACON pour siéger au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 voix pour et 1 abstention (Madame BAUD ROCHE), la proposition présentée.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, les représentants du Conseil Municipal au sein de cette instance sont désormais :

**TITULAIRES :**

- M. Jean-Claude TERRIER
- Mme Katia BACON
- M. Patrick TISSUT
- Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
- Mme Astrid BAUD-ROCHE

**SUPPLEANTS :**

- M. René GARCIN
- Mme Brigitte MOULIN
- M. Serge DELSANTE
- M. Thomas BARNET
- M. Quentin DUVOCELLE

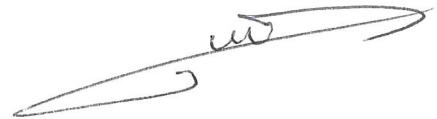
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A large, stylized black ink signature of Christophe Arminjon, written over a blue circular official stamp of the Mayor of Thonon-les-Bains. The stamp contains the text 'MAIRIE DE THONON-LES-BAINS' and 'Haute-Savoie'.

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

A black ink signature of Patrick Tissut, written in a cursive style.

Patrick TISSUT

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*